



SEANCE DU 17 DECEMBRE 2008

Présents : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre;

CORNELIS A., DELFANNE F., BRANGERS J-M., WATTIEZ L., FLAMME S., Echevins;

BLOIS G., WILLOCQ W., LECOMTE J-C., PATTE C., FOURDIN P., DESTREBECQ L., VANCAUWENBERGHE L., MACHTELINGS M., DRUMEL A., BUSCEMA P., LAINE-SAVINI A-M., CRICKX F., DELGUSTE B., PORTOGALLO J., VAN DE WALLE T., Conseillers

BILOUET V., Secrétaire communale

SEANCE PUBLIQUE

INFORMATION - APPROBATION DES MODIFICATIONS BUDGETAIRES N°2 ET N°3

Le Collège du Conseil Provincial du Hainaut a approuvé :

- par son arrêté du 31 juillet 2008, la délibération du 26 mai 2008 du Conseil communal approuvant les comptes annuels de l'exercice 2007;
- de par son arrêté du 6 novembre 2008, la délibération du 6 octobre 2008 du conseil communal approuvant la modification budgétaire n°2 du budget 2008;
- par son arrêté du 4 décembre 2008, la délibération du 12 novembre 2008 du conseil communal approuvant la modification budgétaire n°3 du budget 2008

telles qu'approuvées par le Conseil communal.

=====

APPROBATION DU PROJET INTERREG IV « LE TERHISTOIRE CONDES/ESCAUT BERNISSART - DEVELOPPEMENT D'UN CONCEPT DE TERRITOIRE A REMONTER LE TEMPS »

Décide unanimement :

- 1) d'approuver le projet « **Le Terhistoire** » proposé au financement du Programme INTERREG IV France-Wallonie-Vlaanderen pour un coût prévisionnel de**509230**.....Euros, et son plan de financement, sous réserve de l'acceptation du projet en Comité de Pilotage ;
- 2) de solliciter le financement d'INTERREG IV à concurrence de**254615**..... Euros représentant**25,55**.....% des dépenses du projet **hors validation FEDER, soit 996460 €**;
- 3) de solliciter les cofinancements prévus au plan de financement ;
- 4) de cofinancer le projet à hauteur de**254615**.....Euros sur fonds propres (1),
- 5) d'assumer le rôle d'opérateur chef de file selon l'article 20 du Règlement FEDER n°1080/2006 du 5 juillet 2006 ;
- 6) de respecter la réglementation européenne en matière d'information et de publicité du cofinancement européen, de promotion de l'égalité des chances et de réglementation en matière de marché public.

=====

Monsieur Le Bourgmestre ajoute qu'IDETA a promis un projet de revitalisation du centre de Bernissart. Monsieur Destrebecq (MR) souhaite que le MR soit associé à ces projets d'envergure qui devront devenir une priorité. Il faudra aussi se fédérer avec d'autres projets (ex : futur centre de glisse). Mme Machtelings (MR) ajoute qu'il faut attirer les gens de l'extérieur, aller voir en France, proposer quelque chose de différent et en synergie avec les attractions des alentours.

Monsieur Le Bourgmestre signale que l'étude dont question au point 12 et pour laquelle 25.000€ ont été dégagés sera plus axée sur Bernissart et les forages, afin de mettre sur pied une vitrine de ce qui a été trouvé et attirer les investisseurs.

Ceci est une initiative de Mr Philippe Meetens, Président du Comité de Direction du Service Public Fédéral de la Politique Scientifique.

=====
REVISION DES PCA N°2 ET 2.2 DE BERNISSART ACCORD DE PRINCIPE ET CAHIER SPECIAL DES CHARGES RELATIF A UNE MISSION D'ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE

DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver le principe de révision des plans communaux d'aménagement n°s 2 et 2.2 de Bernissart, approuvés par arrêté royal du 19 mars 1973 et le cahier spécial des charges visant à rechercher un organisme susceptible d'assurer une mission d'assistance à la maîtrise de l'ouvrage ;
- De retenir pour l'exécution de ce marché de service la procédure négociée.

=====
CONVENTION DE MISE EN LOCATION PAR L'HABITAT DU PAYS VERT D'UN LOGEMENT ALLEE DES BOULEAUX 35 SITUE AU SEIN DE LA CITE DU PREAU

Considérant que la commune de BERNISSART souhaite disposer de ce logement pour y héberger à cet endroit un éducateur social employé par l'administration communale de BERNISSART et qui en sera l'interlocuteur privilégié auprès des occupants de la cité du préau à Bernissart;

L'approuve à l'unanimité

=====
CONVENTION DE MISE EN LOCATION PAR LA COMMUNE DU MÊME LOGEMENT

Considérant que la convention de location établie entre la société de logements et la commune de BERNISSART permet à la commune de BERNISSART de sous-louer cet immeuble à un autre occupant ;

Approuve à l'unanimité les conditions d'occupation du logement 35, allée des BOULEAUX selon la convention de sous-location.

=====
CONVENTION AVEC L'HABITAT DU PAYS VERT D'UN CONTRAT DE BAIL DU BUREAU RUE DES TILLEULS 33

Considérant que la commune de BERNISSART souhaite disposer de locaux dans la cité du Préau afin de permettre d'y installer le service « Egalité des Chances » instauré à l'initiative de la commune de BERNISSART et permettre aussi la poursuite des activités sociales déjà dispensées par des associations à vocation sociale sur ce site;

Vu les accords intervenus avec la société de logements « L'HABITAT DU PAYS VERT » par lesquels ladite société de logements est disposée à louer gratuitement, moyennant la prise en charge des charges locatives, à la commune de BERNISSART des locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 33, rue des Tilleuls à BERNISSART;

Approuve à l'unanimité le contrat de bail de bureau proposée par la société de Logements « L'Habitat du Pays Vert ».

=====
CONVENTION D'OCCUPATION DES MÊMES LOCAUX AVEC LES ASSOCIATIONS A VOCATION SOCIALE

Approuve à l'unanimité la mise à disposition gratuite des locaux dénommés « maison du préau » sis au rez-de-chaussée de la rue des Tilleuls, 33 à BERNISSART aux associations à vocation sociale et culturelle « GRAINE » et « ANIMATION PREAU » moyennant le paiement par chaque association de 1/3 des charges locatives supportées par la commune de BERNISSART pour la location de ces locaux et selon la convention de mise à disposition.

=====
REGLEMENT COMPLEMENTAIRE DE POLICE RELATIF AU STATIONNEMENT D'UNE PARTIE DE LA RUE EMILE CARLIER

ARRÊTE A L'UNANIMITE : Dans la rue Emile Carlier, entre le Chemin Royal et la rue du Pan, la chaussée est divisée en deux bandes de circulation.

Cette mesure sera matérialisée par une ligne blanche axiale continue et discontinue.

=====

REGLEMENT COMPLEMENTAIRE DE POLICE RELATIF AU STATIONNEMENT PLACE CROIX A HARCHIES

ARRÊTE A L'UNANIMITE :

Sur la place d'Harchies, entre le n°11 et la chaussée Brunehaut, une chaussée de 4 mètres de largeur est délimitée par des bords fictifs. A cet effet, 3 emplacements de stationnement sont supprimés.

Cette mesure sera matérialisée par le tracé de lignes blanches de 0,2 mètres de largeur.

De même, dans le prolongement de cet accès, il faut également interrompre sur la Chaussée Brunehaut, l'espace hachuré sur une distance de 4m et y tracer une ligne discontinue à la place afin de permettre aux véhicules venant de cet accès de pouvoir s'engager sur la voirie publique.

=====

SOLLICITATIONS DES ESCOMPTES DE SUBVENTIONS

RUE DE LA GARDE A VILLE-POMMEROEUL (TRAVAUX DE POSE D'UN REVÊTEMENT HYDROCARBONE)

DECIDE à l'unanimité de recourir à l'escompte des subventions promises ferme par Monsieur Philippe Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, pour le financement des travaux ci-dessus et de solliciter de la banque Dexia, aux fins ci-dessus, par voie d'escompte des susdites subventions, des avances pouvant s'élever à 85.800 € aux conditions mentionnées au dossier ad hoc.

=====

RUE DU MONT D'OR A BLATON (TRAVAUX DE POSE D'UN REVÊTEMENT HYDROCARBONE)

DECIDE à l'unanimité de recourir à l'escompte des subventions promises ferme par Monsieur Philippe Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, pour le financement des travaux ci-dessus et de solliciter de la banque Dexia, aux fins ci-dessus, par voie d'escompte des susdites subventions, des avances pouvant s'élever à 39.370€ aux conditions mentionnées au dossier ad hoc.

=====

SUPPRESSION PARTIELLE DU CHEMIN N°6 RUE DU PONT DE PIERRE - ACCORD SUR LA MODIFICATION DE LA VOIRIE ET PRISE D'ACTE DES RESULTATS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE (DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION)

PREND CONNAISSANCE du résultat de l'enquête publique organisée du 13 novembre 2008 au 28 novembre 2008 et relative à la suppression d'une partie du chemin n°6 rue du Pont-de-Pierre et **APPROUVE A L'UNANIMITE** les travaux de voiries tels que proposés par l'auteur de projet.

=====

MODIFICATION BUDGETAIRE N°1 DU BUDGET 2008 DE LA FABRIQUE D'EGLISE DE BERNISSART

Un avis **favorable** est émis, vu le résultat des votes, à savoir, **4 oui, 3 non et 14 abstentions**.

Le total des recettes et dépenses reste inchangé car la modification budgétaire n°1 entraîne une augmentation et une diminution équivalente des dépenses de 23,00€ sans modification de l'intervention communale.

=====

BUDGET 2009 DE LA FABRIQUE D'EGLISE DE BERNISSART

Un avis **défavorable** est émis, vu le résultat des votes, à savoir, **4 oui, 16 non et 1 abstention**.

- recettes et dépenses : 23.935,84;

- intervention communale : 21.406,68€

=====

BUDGET 2009 DE L'EGLISE PROTESTANTE DE PERUWELZ

Un avis **défavorable** est émis, vu le résultat des votes, à savoir, **4 oui, 4 non et 13 abstentions**.

Recettes et dépenses : 8.667€

Supplément communal :

- à l'ordinaire : $1.308 \times 60/324 = 242,22\text{€}$

=====

FIXATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE 2009 A LA ZONE DE POLICE BERNISSART-PERUWELZ

DECIDE A L'UNANIMITE. La dotation de la commune de Bernissart à la zone de police Bernissart-Péruwelz pour l'année 2009 est fixée à 835.772,22€, soit identique à la dotation 2008.

=====

RAPPORT PRESCRIT PAR L'ARTICLE L1122-23 DU CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION

L'assemblée prend acte du rapport annuel du Collège communal arrêté le 8 décembre 2008 concernant la gestion de l'année 2008.

Ce document dressé en application de l'article L 1122-23 du code de la démocratie locale et de la décentralisation avait été adressé en annexe à la convocation du Conseil accompagnant le budget de l'exercice 2009.

=====

BUDGET COMMUNAL 2009

Il présente au service ordinaire le résultat suivant :

SERVICE ORDINAIRE

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
Exercice propre	12.163.192,15	12.161.790,11	1.402,04
Exercices antérieurs	1.219.415,92	5.943,29	1.213.472,63
Prélèvement			
Résultat global	13.382.608,07	12.167.733,4	1.214.874,67

Oui les remarques de Mr Destrebecq (Mr), à savoir :

- une marge de manœuvre trop étroite ;
- des chiffres de dotation avancés par Mr Le Ministre Président Rudy Demotte qui ne reflètent pas la réalité ;
- des dépenses sous-estimées (ex : la dotation CPAS n'est pas augmentée alors que la crise arrive ou le COP qui aura encore du mal à boucler son budget).

Oui la réponse de Mr Le Bourgmestre que :

- l'aide au CPAS pourra être revue si les moyens le permettent, mais qu'il faut d'abord examiner les possibilités d'économie en rationalisant les services ;
- le boni est faible mais le collège aurait pu surestimé des recettes.

VOTE PAR 16 OUI ET 5 ABSTENTIONS

Il présente au service extraordinaire le résultat suivant :

SERVICE EXTRAORDINAIRE

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
Exercice propre	1.877.590,00	1.921.072,62	-43.482,62
Exercices antérieurs	263.687,07	11.699,00	251.988,07
Prélèvement	9.830,00		9.830,00
Résultat global	2.151.107,07	1.932.771,62	218.335,45

Où les remarques de Mr Destrebecq (MR) à savoir que l'extraordinaire ne comprend pas de projet important et que la politique de fleurissement ne fait que cacher une pauvreté croissante.

Où la réponse de Mr Le Bourgmestre que le fleurissement ne se fait pas au détriment de l'aide aux personnes, de la sécurité ou du logement.

VOTE PAR 16 OUI ET 5 ABSTENTIONS

VOIES ET MOYENS ET MODE DE PASSATION DES MARCHES

DECIDE PAR 16 OUI ET 5 ABSTENTIONS d'effectuer les dépenses extraordinaires suivant les voies et moyens et le mode de passation de marché mentionnés au tableau ci-dessous.

Articles	Libellés	Montant	Voies et moyens	Mode de passation des marches
12401/724-60-2008	Remplacement chaudière salle Pommeroeul	1.780,00	Utilisation fonds de réserve	Simple facture
42101/731-60-2008	Cpt tx rue Mont d'Or	1.919,00	Emprunt de 6.349 1919+4330	Tx : adjudication publique
76401/724-60-2008	Cpt tx Centre Omnisports du Préau	8.000,00	Emprunt	Procédure négociée 17S 2 1° a
10402/723-60	Frais ét. et tx commune Blaton (report 2008)	9.771,69	Emprunt 1606	Simple factures
10401/742-52	Acquis. Mat. de reprographie	60.000,00	Emprunt	Procédure négociée 17S 2 1° a
10401/742-53	Acquisition matériel informatique	4.800,00	Emprunt	Simple factures
10401/744-51	Acquis.mat.exploitation Airco (3)	1.500,00	Utilisation fonds de réserve	Simple factures
12401/723-60	Frais ét. et tx mise hors eaux machine feu	100.000,00	Emprunt	Adjudication publique
12402/721-60	PCA Bernissart	3.000,00	Utilisation fonds de réserve	Hon : Procédure négociée 17S 2 1° a
12401/724-60	Tx maintenance bât. Albert 1 ^{ER} (toiture)	10.000,00	Emprunt	Procédure négociée 17S 2 1° a
42101/731-60	Tx de voiries (ralentisseurs)	44.800,00	Emprunt	Procédure négociée 17S 2 1° a
42102/731-60	Frais ét. et trav. rue du Moulin Blanc	60.000,00	Emprunt	Adjudication publique
42103/731-60	Frais ét et trav. rue Sénéchal	98.000,00	Emprunt	Adjudication publique
42102/742-53	Acquisition de matériel informatique	1.750,00	Utilisation fonds de réserve	Simple factures
42101/743-52	Achat autos et camionnette	45.000,00	Emprunt	Procédure négociée 17S 2 1° a
42101/744-51	Acquisition mat. exploitation divers	15.500,00	Emprunt	Procédure négociée 17S 2 1° a
56201/733-60	Frais ét. faisabilité propagande touristique	25.000,00	Emprunt	Hon : Procédure négociée 17S 2 1° a
56301/723-60	Frais ét. et tx camping	15.000,00	Emprunt	Hon : Procédure négociée 17S 2 1° a

56301/742-53	Acquisition mat. Informatique camping	600,00	Utilisation fonds de réserve	Simple factures
72201/723-60	Tx aménagement bât. Scolaires BL	5.000,00	Emprunt	Hon : Procédure négociée 17S 2 1° a
72201/724-60	Frais ét. et tx bât.jaune (toiture)	35.000,00	Emprunt	Hon : Procédure négociée 17S 2 1° a
72201/742-53	Acquisition mat. informatique	600,00	Utilisation fonds de réserve	Simple factures
76601/721-60	Frais ét. et tx aménagement parc posteau	499.356,00	Emprunt : 139.574,00 Esc. Subv. : 359.782,00	Adjudication publique
77101/723-60	Tx aménagement musée	25.000,00	Emprunt	Procédure négociée 17S 2 1° a
79001/723-60	Frais ét. et tx église POM	457.634,00	Emprunt : 223.406,00 Esc. Sub : 234.228,00	Adjudication publique
79002/723-60	Frais ét. et tx église BL	356.500,00	Emprunt : 195.228,00 Esc. Sub. : 161.272,00	Adjudication publique
79003/723-60	Frais ét. et tx église VP	11.000,00	Emprunt	Procédure négociée 17S 2 1° a
83201/723-60	Frais ét. et tx aménagement locaux (éduc.de rues)	35.660,93	Emprunt : 10.000,00 Boni : 25.660,93	Adjudication publique
84901/723-60	Aménagement bât. Maison de l'emploi	600,00	Utilisation fonds de réserve	Simple factures

=====

LISTE DES SUBSIDES

FIXE PAR 17 OUI, 1 NON ET 3 ABSTENTIONS le détail des subsides attribués pour l'exercice 2009 aux sociétés locales suivant la liste annexée au budget 2009 au montant de 28.401,29€.

=====

PROJET DEFINITIF DE MISE HORS EAU DE LA MACHINE A FEU

DECIDE à l'unanimité d'approuver le projet de restauration de la machine à feu, bâtiment sis rue des Iguanodons, cadastré section A n° 7 B pour un montant total hors honoraires de 109.604,95 euros tous frais compris.

=====

**CAHIER SPECIAL DES CHARGES RELATIF A UNE ETUDE DE FAISABILITE DE DEVELOPPEMENT
TOURISTIQUE A BERNISSART**

DECIDE A L'UNANIMITE d'approuver le cahier spécial des charges relatif à l'étude de faisabilité relative au développement touristique de l'entité et de retenir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation de marché.

=====

**CAHIER SPECIAL DES CHARGES RELATIF AUX TRAVAUX DE RESTAURATION DES TOITURES ET
EGOUTTAGE EGLISE DE POMMEROEUL**

DECIDE A L'UNANIMITE d'approuver le projet des travaux de restauration de l'église de Pommeroeul et de l'égouttage, les plans, le cahier spécial des charges et le métré estimatif des travaux au montant estimé de

- 349.514,79€ TVA Comprise pour le lot 1, soit la restauration de la toiture;
- 35.561,90€ TVA Comprise pour le lot 2, soit l'égouttage.

ainsi que l'avis de marché correspondant et de retenir l'adjudication publique comme mode de passation de marché.

=====
ARTICLE D'URGENCE - REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE A LA SALLE DE POMMEROEUL

DECIDE A L'UNANIMITE. La délibération susmentionnée est approuvée et les dépenses y afférentes sont admises.

=====
REMBOURSEMENT DE NON-VALEURS DE DROITS PERCUS AU SERVICE EXTRAORDINAIRE

Vu l'état des 4 escomptes de subvention repris ci-dessous pour lesquels les dossiers sont clôturés et pour lesquels plus aucun subside n'est à recevoir de l'autorité subventionnante:

- 1466 travaux rue d'Ellezelles : 1.920€
- 1468 travaux église de Pommeroeul : 11.561,79€
- 1555 église Ville Pommeroeul : 11.070€
- 1475 travaux rue d'Ellezelles (cpt) : 2.702,96€

Attendu que le résultat global du service ordinaire du budget 2008 permet de prélever les montants nécessaires et de les transférer au Fonds de réserve extraordinaire dudit budget;

DECIDE A L'UNANIMITE :

- de rembourser les escomptes repris ci-dessus par le prélèvement du boni ordinaire vers le fonds de réserve extraordinaire.
- de transférer 27.254,75€ sur le Fonds de Réserve extraordinaire au budget 2008.

=====
OCTROI DE LA PROGRAMMATION SOCIALE

DECIDE A L'UNANIMITE d'octroyer la programmation sociale au personnel statutaire, contractuel, ainsi qu'aux mandataires de l'Administration communale.

=====
ASSEMBLEE GENERALE DE L'INTERCOMMUNALE IGRETEC - 19 DECEMBRE 08

DECIDE à l'unanimité d'approuver :

- le point 2 : Première évaluation du Plan stratégique 2008-2010;
- le point 3 : Apport de la branche d'activité « éclairage public » à ORES;
- le point 4 : Modifications statutaires - Centrale d'achats.
- de charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communale en sa séance du 17 décembre 2008.

=====
ASSEMBLEE GENERALE DE L'INTERCOMMUNALE IPFH - 19 DECEMBRE 08

DECIDE à l'unanimité d'approuver :

- le point 1 : Plan stratégique 2008-2010 - évaluation annuelle.
- de charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communale en sa séance du 17 décembre 2008.

ASSEMBLEE GENERALE DE L'INTERCOMMUNALE IMSTAM - 18 DECEMBRE 08

DECIDE à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour et de charger ses délégués à cette Assemblée, de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal en sa séance du 17 décembre 2008.

=====
CAHIER SPECIAL DES CHARGES RELATIF AUX TRAVAUX AU CENTRE OMNISPORTS DU PREAU

Pour ce point non prévu à l'ordre du jour, le Bourgmestre fait application de l'article L1122-24 du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation justifiée par l'urgence. Décision admise à l'unanimité.

=====

PREND ACTE A L'UNANIMITE :

- de la décision du collège communal approuvant en séance du 15 décembre le cahier spécial des charges de travaux de protection de la plate-forme du Centre omnisports du Préau en application de l'article L1222-3 du code de la démocratie locale et de la décentralisation et ce, afin d'éviter des nouvelles dégradations.

ADMET A L'UNANIMITE :

- la décision, prise par le collège communal en séance du 15 décembre 2008, de pourvoir, en application de l'article L1311-5 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, à la dépense en vue des réparations nécessaires.

=====

PAR LE CONSEIL :

La Secrétaire communale,
Véronique BILOUET

Le Bourgmestre,
Roger VANDERSTRAETEN

=====